



Monsieur Gilles Manent  
Dispofi  
Les Portes d'Espagne-Bât A2  
99 route d'Espagne  
31100 Toulouse

Bayonne, le 24 octobre 2012

Monsieur,

GEORGES LABAZÉE

SÉNATEUR  
DES  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

PRÉSIDENT  
DU CONSEIL GÉNÉRAL

CONSEILLER GÉNÉRAL  
DU CANTON DE THÈZE

Par votre courrier du 11 octobre dernier, vous avez souhaité attirer mon attention sur la suppression du dispositif sur les heures supplémentaires et je vous en remercie.

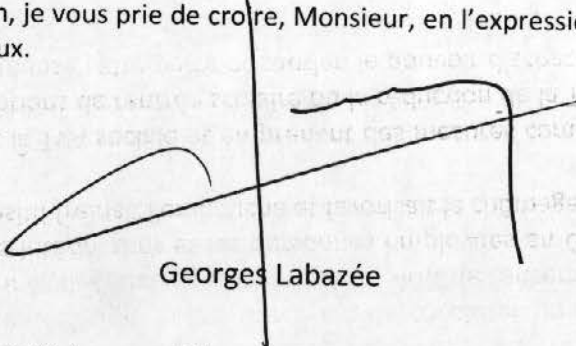
J'entends vos arguments sur le pouvoir d'achat additionnel individuel procuré par les heures supplémentaires. Toutefois, force est de constater que ce gain de pouvoir d'achat était très inégalement réparti ; moins de 40% de l'ensemble des salariés en ont bénéficié. Les intérimaires et les personnes employées en CDD en ont, eux, fait les frais. Ce dispositif freinait l'embauche et favorisait le chômage.

En outre, en supprimant la TVA sociale et en prenant des mesures comme l'augmentation de 25 % des allocations de rentrée scolaire ou la réduction de la TVA sur le livre, le gouvernement compense cette perte et soutient le pouvoir d'achat de l'ensemble des Français modestes.

Subventionner, les heures supplémentaires n'a aucun sens dans un contexte de chômage de masse. Les socialistes n'ont cessé de le dénoncer depuis 2007, le mécanisme instauré par la loi TEPA, conduisait, pour les entreprises, à rendre les embauches plus chères que le recours aux heures supplémentaires.

Les heures supplémentaires existent toujours, elles n'ont pas été supprimées, elles sont devenues imposables. C'est une façon de participer à l'effort pour tous.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.



Georges Labazée

15, RUE DE VAUGIRARD 75291 PARIS CEDEX 06 (BUREAU 665)

PERMANENCE PARLEMENTAIRE : 28 RUE LORMAND 64100 BAYONNE

TEL : 01 42 34 48 63

FAX : 01 42 34 49 73

TEL : 05 59 70 56 39

FAX : 05 59 70 57 71